



● **Horaires de l'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :**

7H30-8H10 : Accueil du matin payant *
8H10-8H20 : Fermeture des portes
8H20-8H30 : Accueil des élèves **
8H30-11H30 : Temps scolaire **
11H30-13H20 : Temps périscolaire (restauration) *
13H20-13H30 : Accueil des élèves **
13H30-16H30 : Temps scolaire **
16H30-17H00 : Temps récréatif de garderie « cour »***
17H00-18H00 : Temps d'étude surveillée ***
18H00-18H30 : Temps de garderie post étude *

* Encadré par les animateurs

** Encadré par les enseignants

*** Encadré par des enseignants et des étudiants

● **Récréations :**

Matin : CP et CE1 : 9H50 à 10H05
CE2, CM1 et CM2 : 10H10 à 10H25
Après-midi : 15H00 à 15H15

● **A quelle heure faut-il coucher votre enfant ? →**

		Heure de lever						
		6h00	6h15	6h30	6h45	7h00	7h15	7h30
		↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
		Heure de coucher						
Âge de l'enfant	5 ans	18h45	19h00	19h15	19h30	19h30	20h00	20h15
	6 ans	19h00	19h15	19h30	19h30	20h00	20h15	20h30
	7 ans	19h15	19h30	19h30	20h00	20h15	20h30	20h45
	8 ans	19h30	19h30	20h00	20h15	20h30	20h45	21h00
	9 ans	19h30	20h00	20h15	20h30	20h45	21h00	21h15
	10 ans	20h00	20h15	20h30	20h45	21h15	21h15	21h30
	11 ans	20h15	20h30	20h45	21h00	21h15	21h30	21h45
	12 ans	20h15	20h30	20h45	21h00	21h15	21h30	21h45

● **Téléchargement des comptes rendus des conseils d'école, du règlement intérieur et des horaires :**

<http://julesmichelet.toutemonecole.fr>

● **Modalités d'inscription aux études surveillées**

L'inscription préalable est obligatoire

La fiche d'inscription vous sera transmise par le directeur de l'école concernée.

1. Déposer votre demande d'inscription auprès de l'école

Prendre connaissance des modalités d'inscription et du règlement intérieur.

Définir votre choix, remplir la fiche d'inscription, indiquer le forfait choisi, dater, signer et remettre la fiche au directeur d'école ou à l'enseignant de votre enfant.

L'école transmettra l'inscription à la Caisse des écoles.

2. Modification du forfait en cours d'année

Voir article 4 du règlement.

Pour toute demande de modification, remplir une nouvelle fiche d'inscription auprès de l'école. Le changement de tarification prendra effet à compter du trimestre suivant.

3. Facturation

Cette activité apparaîtra sur la facture de la restauration scolaire et centre de loisirs.

Nous vous rappelons qu'il est possible de choisir le prélèvement pour régler votre facture.

Si vous êtes déjà en prélèvement pour la restauration scolaire, vous le serez également pour l'étude du soir sans demande supplémentaire de votre part.

Tarifs et forfaits

Pour un enfant fontenaysien	annuel	mensuel	non-fontenaysien
3-4 présences hebdomadaires	212,52 €	21,25 €	28,34 €
1-2 présences hebdomadaires	141,68 €	14,17 €	17,20 €
16h30-17h forfait	91,08 €	9,11 €	13,16 €
Présence occasionnelle	5,06 €	-	6,07 €
Régularisation journée	1,42 €	-	1,42 €
Garderie post-études de 18h à 18h30	Gratuit	Gratuit	Gratuit

● **Ecole et cinéma : catalogue des films préconisés :**

<http://enfants-de-cinema.com/ecole-et-cinema/>